

Réunion du conseil municipal / Compte-rendu

Lundi 10 octobre 2022

20h00 – Salle polyvalente

Présents :	BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, COUTURIER Alban, CUSIN Cécile, FERLET Dominique, FROMENTOUX Cyril, GARNIER Vincent, MICHA Abigaël, PRIEUR-DREVON Elise
Pouvoirs :	JOLY Bernard à BUTTIN Gérard
Absents / Excusés :	CLOPET Sylvain, FERRARO Cindy, LAURENT Catherine, DOUCELIN Romain
Secrétaire de séance :	JACOLIN Jocelyne

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022
- Point sur les travaux en cours
 - rénovation école Arc-en-Ciel,
 - aménagement sportif,
 - mur du cimetière
- Urbanisme
- Tènement PORCHER Industries
- Délibération règlement de la salle
- Délibération rapport annuel eau et assainissement
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022

Adopté à l'unanimité

2) Point sur les travaux en cours

▪ RENOVATION ARC-en-CIEL

GT agencement avance bien, ils apprécient d'être seuls pour travailler. La tuyauterie de ventilation est finie, désormais ils débutent ceux du chauffage. Nous avons modifié l'implantation de la pompe à chaleur à l'extérieur pour prévoir la rentrée des tuyaux. On a reçu l'information des puissances aujourd'hui, nous allons avoir besoin du triphasé. La question est de savoir si on passe à un contrat jaune ou inférieur. On attend les données de l'électricien pour savoir quel type d'abonnement il faut qu'on demande à EDF.

Aujourd'hui l'entreprise a du donné le type de branchement, car notre contrat devrait changer.

Nous allons avoir une plus-value sur la dalle extérieure à cause de la pompe à chaleur.

Pour les niveaux des bâtiments, le trait de niveau dans tout le bâtiment a été fait, la bibliothèque va du coup avoir une chape un peu plus épaisse que prévu plus-value de 1200 € très raisonnable pour faire une chape deux fois plus épaisse.

Nous allons être bloqué par l'intervention du maçon qui doit faire les allèges pour les fenêtres. L'entreprise doit prendre les côtes réelles pour pouvoir faire les menuiseries.

Le reste peut attendre. La BELMONTOISE, devrait déterminer les emplacements des cloisons notamment pour ne pas bloquer les chauffagistes.

Pour le lot de la charpente, nous avons négocié une remise 1000€ avec PROPRONET pour arriver à l'offre la plus basse.

Question concernant la charpente apparente dans la future bibliothèque. Des poutres doubles refaites avec des planches sont visibles, il faut voir si on les laisse en l'état ou si on les remplace.

Au niveau des fenêtres, la couleur avait été validé mais, les volets occultants et brises soleil orientables n'ont pas le même nuancier de coloris. Nous proposons de prendre la teinte qui s'approche le plus des fenêtres.

Maintenant il faut qu'on travaille sur l'intérieur, notamment les carreaux. La plupart des sols sera du lino. Nous avons également reçu le nuancier pour la couleur des sols et des carreaux. (Carrelage lisses dans la biberonnerie et les toilettes) Viendra ensuite le choix des faïences et le choix des peintures, murs mobilier, portes... Nous avons demandé conseil à l'architecte mais elle n'a pas l'air très expérimentée, nous allons la relancer pour nous aiguiller et simplifier nos choix.

Pour l'électricité, la décision au niveau des prises électriques est 1m20 comme dans tous les établissements recevant la petite enfance.

Débat sur eau chaude/eau froide dans les sanitaires, les tuyaux pour l'eau chaude ont été tiré par le plombier, il faut que l'on décide si les robinets seront à poussoir ou automatiques (problème technique des auges : pas de rebords, il faudrait également mettre un ballon en haut). Nous ne prévoyons pas d'adoucisseur d'eau sauf pour la pompe à chaleur.

▪ AMENAGEMENT SPORTIF

L'enrobé du Pump-Track va être fait ce mardi, la mise en forme est terminée, la remise en état de la terre au fond du terrain est réalisée, la taille des haies a été également faite. L'accès au Pump-Track a été prolongé. Il faut prévoir de replanter haies sur les abords

L'installation doit faire l'objet d'une validation par un organisme de sécurité avant la mise en service des équipements. Il faudra également installer des panneaux d'informations.

▪ MUR DU CIMETIERE

Pas d'avancement - reprise contact avec GLENAT difficile, Les tuiles vont arriver en novembre, donc les couvertines et pose des tuiles seront sans doute reportées au début année prochaine.

Ils nous garantissent que le mur peut passer l'hiver en l'état, sans infiltrations. Les employés communaux ont retiré le portail du nouveau cimetière pour qu'il soit sablé et repeint avant la toussaint.

▪ VOIRIE

Les entreprises GACHET et EIFFAGE sont venues voir les caniveaux qui sont désolidarisés sur la Route de Tramolé : peu de solutions. Ils vont regarder le sujet, peut-être tout décaisser et faire caniveau en béton ou alors ajouter un regard de plus et mettre de l'enrobé. Eiffage va faire un relevé topographique de la zone pour voir les solutions envisageables et nous les proposer.

3) Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES

- KHELLADI Nouredine – Réfection de façade couleur sable → **Accordée**
- SOS Photovoltaïques – Installation de 12 panneaux photovoltaïques - surface de 19.8m² → **Accordée**
- MARIE Laëtita – Changement de menuiseries et création d'une fenêtre dans la salle de bain → **Accordée**
- BUCLON Jean – Division de parcelle → **A l'étude**
- VIGNERON Arnaud – Création d'ouvertures côté Ouest - remplacement façade - suppression escalier extérieur - création mur de soutènement - aménagement pièce de 19m² → **Accordée**
- MARY Arnaud – Installation panneaux photovoltaïques - surface 33 m² → **Accordée**
- MOREIRA Frédéric – Installation générateur photovoltaïque - surface 15,2 m² → **Accordée**

PERMIS DE CONSTRUIRE

- CONSTANT Alain – Construction d'un garage → **A l'étude**

4) Tènement PORCHER Industries

Les différents éléments demandés par Sara pour refaire une étude précise des couts d'aménagements ont été transmis , nous attendons un chiffrage au plus juste de la part de Sara.

5) Délibération n° 22/10.10/32 - **Approbation des règlements de salles**

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité loue la petite salle et/ou le gymnase au complexe sportif, le stade, pour des particuliers résidents sur la commune ou aux associations et que ces équipements servent aussi pour certaines interventions des classes primaires et maternelles du groupe scolaire.

Monsieur le Maire indique que le respect des locaux (dégradation, nettoyage incorrect, ...) ou les démarches administratives avant le jour des locations ne sont pas toujours respectées.

Il propose de faire un règlement spécifique pour les locations des particuliers et un règlement spécifique pour les associations, sachant que certaines occupent les équipements hebdomadairement.

En cas de non-respect du règlement, que ce soit pour les particuliers ou pour les associations, une partie de la caution peut être retenue.

Ce montant peut varier de 50 à 500 euros selon la désignation du non-respect de ces règlements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le règlement spécifique aux locations des particuliers et le règlement spécifique pour les associations,
- Valide le retrait en partie ou totalité de la caution selon la désignation du non-respect.

Adoptée à l'unanimité

6) Délibération n° 22/10.10/31 - **Rapport de l'eau 2021**

La CAPI a été créée le 15 février 2007. Elle a pris à cette date les compétences «eau potable» et «assainissement» en particulier pour la commune de Badinières puis à partir du 1^{er} janvier 2010 pour la commune d'Eclose.

Le rapporteur expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par des articles du même code.

Il appartient aux représentants des communes de présenter au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent, la clôture de l'exercice concerné et le rapport en question.

Ce rapport donne en particulier une vue globale sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2021.

Monsieur Alain BERGER a procédé au rapport au travers d'un certain nombre de « slides » significatifs des principales caractéristiques du service de l'eau potable et du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire. Une présentation détaillée du prix de l'eau et assainissement a en particulier été réalisée ; les grandes orientations ont été également évoquées au travers des questions des élus.

Il a notamment été rappelé que l'exercice 2021 a été marqué par l'entrée en vigueur des contrats de Délégation de Service Public avec la SEMIDAO sur l'ensemble du territoire où la CAPI est compétente.

Pour mémoire également, il a été rappelé que nous sommes sur une période de lissage du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPI, ceci afin d'arriver à un prix uniforme de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

7) Délibération n° 22/10.10/30 - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances ;
- Que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La Collectivité charge le Centre de Gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions couvriront tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue Maladie, Maladie de longue durée - Maternité / Paternité / Adoption - Disponibilité d'office, Invalidité
Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie professionnelle, Maladie grave - Maternité / Paternité / Adoption - Maladie ordinaire

Ces conventions comprendront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La Collectivité pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés.

Adoptée à l'unanimité

8) Divers

- Contrat de Marina (PELLET) : Catherine MALAIN étant à la retraite depuis le mois de septembre, nous proposons à Marina une titularisation afin de régulariser sa situation.
- Une formation aux premiers secours ouverte à tous est proposée. Elle aura lieu le jeudi le 10 novembre de 18h30 à 21h00. Les personnes qui s'étaient inscrites ont été contactées par mail, il reste des places disponibles.
- L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le mercredi 12 octobre afin d'établir le calendrier des manifestations pour l'année 2023. La municipalité va se positionner pour : les Vœux du Maire, la Fête des Mères et le repas du CCAS.

La séance est levée à 22h55.